



L'Aide aux Jeunes Diabétiques
38, rue Eugène Oudiné - 75013 Paris
www.ajd-diabete.fr

Les séjours SMR-AJD 2026





L'AJD au service du jeune qui a un diabète

L'AJD accompagne depuis 70 ans les familles confrontées au diabète de type 1 chez l'enfant.

Sa mission de santé publique se concrétise à travers l'organisation de séjours médico-éducatifs en SMR, la formation des professionnels de santé, le financement de la recherche, la conception de supports pédagogiques.

Au travers de ces activités, l'association œuvre pour la défense des droits des jeunes ayant un diabète et la promotion de leur autonomie. Elle travaille, par exemple, pour une meilleure intégration du tout petit dans les services d'accueil de la petite enfance, elle lutte contre la stigmatisation à l'école, elle aide les jeunes dans le choix de leur orientation scolaire et professionnelle, elle les représente auprès des organismes publics et privés...

Les séjours médico-éducatifs permettent aux enfants et aux adolescents, un apprentissage du traitement et du bien vivre avec le diabète.

Ce livret d'accueil vous permettra de préparer le séjour de votre enfant en SMR (Soins Médicaux et de Réadaptation) de l'AJD et de connaître les modalités de son déroulement.

SOMMAIRE



LES SÉJOURS MÉDICO-ÉDUCATIFS

Le projet et ses objectifs
Les soins
L'éducation thérapeutique
Les activités
Les droits et engagements
p.04



PRÉPARER LE SÉJOUR

Les frais
Les voyages
Le trousseau
La vie quotidienne
L'après-séjour

p.13



COMMENT ADHÉRER

p.20



LA CARTE DES CENTRES ET LES DATES 2026

p.21

RÉSUMÉ DES DÉMARCHES

p.30

LES SÉJOURS SMR-AJD 2026 - Dépôt légal : Mars 2026 - N° ISSN : 0400-8391, N° CPPAP : 1027 G 85985. **Directeur de la publication** : Marc de Kerdanet.

Réalisation : Marion Gentaz. **Impression** : Falck & Co, 59 Rue de la Prairie, 94120 Fontenay-sous-Bois.

Crédits photos : AJD. Tous droits de reproduction interdits sans l'autorisation de l'AJD.



AJD - AIDE AUX JEUNES DIABÉTIQUES - Association loi 1901, reconnue d'Utilité Publique - 38 rue Eugène Oudiné, 75013 PARIS - Tél : 01 44 16 89 89 - Fax : 01 45 81 40 38

E-mail : ajd@ajd-educ.org - Site : www.ajd-diabete.fr

Fondateur : Pr H. Lestrade[†] - Président : Dr M. de Kerdanet - Présidents d'honneur : Pr JJ. Robert[†] - Dr M. Cahané - Membre d'honneur : Pr G. Reach - Secrétaire générale : Dr C. Le Tallec - Vice-présidents : Pr P. Barat, A. Hanauer - Trésorier : Y. Oukassi - Autres membres du bureau : Dr E. Bismuth, Dr E. Sonnet - Membres du Conseil d'Administration : K. Barre, Dr J. Beltrand, B. Blondeau, Dr C. Bouche, Pr R. Coutant, B. Delanoue, B. Kakou, Dr S. Perdureau, M. Samper - Directrice générale : C. Choleau - Directrice administrative et financière : C. Godfroy - Responsable communication : M. Gentaz.

Crédits photos : AJD. Tous droits de reproduction interdits sans l'autorisation de l'AJD.

LES OBJECTIFS DU PROJET MÉDICO-ÉDUCATIF DE L'AJD

Permettre aux jeunes qui ont un diabète de poursuivre les apprentissages du « vivre avec un diabète » dans un cadre d'activités physiques, sportives et de loisirs

Au centre de ces séjours : l'éducation thérapeutique qui intègre les soins pluriquotidiens encadrés par des professionnels de la santé, l'acquisition de nouvelles connaissances, l'application de ces savoirs et savoir-faire dans la vie de tous les jours, au moment des repas, pendant les activités physiques... L'équipe, composée du personnel pédagogique et du personnel soignant, est présente auprès des enfants pour favoriser la mise en œuvre de cette éducation thérapeutique tout en assurant l'encadrement et l'animation des séjours. En accompagnant l'enfant dans sa vie quotidienne, en organisant et participant aux activités de loisirs et éducatives, cette équipe favorise les apprentissages.

La réussite de chaque enfant, en lien ou non avec le diabète, donne confiance, valorise et donne envie de faire : ce sont sur ces réussites que l'équipe va s'appuyer tout au long du séjour pour accompagner l'enfant vers plus d'autonomie.

Le groupe, les partages d'expériences entre jeunes, représentent un autre facteur accélérateur des apprentissages et un moteur de motivation.

Un cadre législatif et réglementaire

Raison même de la création de l'AJD, les séjours médico-éducatifs s'inscrivent désormais dans le cadre législatif et réglementaire des établissements de Soins Médicaux et de Réadaptation (SMR), selon les décrets n°2022-24 et n°2022-25.

Les missions des SMR prennent en compte les besoins de soins, d'éducation thérapeutique, voire de rupture. Nos autorisations s'intègrent dans les orientations stratégiques des régions, selon des conventions signées avec l'Agence Régionale de Santé de chaque région, à l'occasion de discussion autour des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (C.P.O.M.).

L'AJD est engagée dans la campagne nationale de recueil d'indicateurs de qualité, en coopération avec le ministère de la Santé et la HAS. Ces indicateurs sont utilisés comme outils de mesure et d'amélioration de la qualité des soins. Les résultats des différentes procédures d'évaluation sont consultables en ligne sur le site [Qualiscope](#) de la Haute Autorité de Santé.

Nos séjours sont aussi déclarés auprès de la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN), comme tout Accueil Collectif de Mineurs (ACM), en tant que séjours de vacances. Ces séjours sont donc à la fois des hospitalisations en SMR et des ACM, répondant aux réglementations de ces deux déclarations.

Notre projet : aider le jeune ayant un diabète de type 1 à comprendre sa maladie, lui donner matériellement, socialement et psychologiquement les moyens de mener à bien la vie qu'il souhaite.



LES SOINS

Une journée rythmée par les temps de soins

Comme à la maison, la vie en séjour AJD est rythmée par les soins pluriquotidiens.

Dès le début du séjour, les enfants sont répartis en groupe de 15 à 20 enfants et rattachés à une « infirmerie », c'est-à-dire un espace dans lequel leur matériel et leurs insulines sont stockés, ainsi qu'à un collectif de soignants et soignantes (médecin, étudiant(e) en médecine, infirmier(ère)). Ainsi, à chaque temps de soin (avant chaque repas et au coucher), l'enfant rejoint le collectif de soignants qui le suit pour discuter du choix des doses selon les événements de la journée et des techniques d'administration de l'insuline.

Lors de sorties (à la demi-journée, journée ou avec nuitée), le collectif de soignants peut être différent, le groupe en sortie pouvant ne pas correspondre au groupe de rattachement « infirmerie ». Dans ce cas, le personnel soignant, en lien avec le personnel pédagogique, s'organise pour une transmission efficace du suivi des jeunes en question, autant sur l'aspect matériel que sur l'accompagnement thérapeutique. Les documents qui permettent un suivi individualisé de chaque jeune facilitent cette transmission.

Le soin pendant les activités

Hors de ces temps de soins, les soignants sont présents sur toutes les activités, sur le centre ou en dehors. Lors d'activités en autonomie, l'organisation du personnel permet aux enfants de contacter un soignant qui intervient alors très rapidement.

Chaque adulte (personnel pédagogique comme soignant) a sur lui le matériel pour réaliser une glycémie et du sucre. Cette surveillance glycémique est réalisée à la demande des jeunes ou sur avis d'un adulte pour les plus petits.

Dans le cas d'une hyperglycémie ou d'une hypoglycémie, un soignant est toujours là ou à proximité pour, selon l'âge, prendre en charge l'enfant ou l'accompagner dans sa prise en charge de la situation. En plus du soin proprement dit, cet événement est un potentiel temps d'éducation puisque la situation peut être reprise dans son ensemble pour être analysée et discutée, selon les besoins.

Connaître chaque enfant

Le début du séjour est un moment spécifique car c'est une nouvelle rencontre pour les jeunes et pour les adultes. Très rapidement, chaque jeune va participer à un examen médical avec le médecin et un temps d'échanges avec l'infirmier et l'étudiant en médecine.

Ce moment important (le bilan éducatif partagé) va permettre de connaître l'enfant (sa vie, ses activités, s'il est sportif, s'il a bon appétit, ses projets...) ; son diabète (depuis quand, avec quel traitement...) ; ses connaissances sur le diabète (ce qu'il sait, ce qu'il sait faire, ce qu'il fait vraiment...). Ensemble, l'enfant et l'équipe soignante vont alors identifier des objectifs pour le séjour : apprendre à faire sa glycémie, apprendre à compter les glucides, gérer une activité physique intense, mieux s'approprier la maladie, savoir parler de son DT1 aux autres...

Puis, pour chaque enfant, un programme adapté à son âge, à ses connaissances initiales et à ses envies est mis en place. Ce programme va s'enrichir tout au long du séjour pour répondre au mieux aux besoins du jeune. Chaque temps de soin, comme tant d'autres moments de la journée, est alors propice aux apprentissages, aux expériences et à l'évaluation des acquis.

Prendre soin, en dehors du diabète

Les enfants qui ont un diabète accueillis sur nos séjours sont avant tout des enfants. Si la dimension de l'accompagnement spécifique de cette pathologie est très présente sur nos séjours, nous n'en oublions pas non plus les besoins de l'enfant au sens large.

Ainsi, les équipes sont sensibilisées et formées à l'attention à porter à chacun en tant qu'individu singulier, le diabète n'étant qu'une de ses spécificités. Les séjours étant organisés pour des tranches d'âges spécifiques, nous accompagnons les équipes en amont des séjours, notamment par une attention portée aux projets pédagogiques, à la prise en compte des besoins différents liés à ces âges. Ainsi, les rythmes et types d'activités proposées se doivent d'être en adéquation avec les besoins psychologiques et physiologiques des enfants en fonction donc de leur âge mais aussi des situations particulières.

L'AJD met ainsi en œuvre un accompagnement au plus proche des besoins de chaque enfant sur ses séjours. Les éléments du dossier d'inscription et les échanges avec les personnes faisant cette demande d'hospitalisation (parents, tuteur/tutrice, famille d'accueil, équipe éducative d'un lieu de vie...) nous permettent d'ajuster au plus près les conditions de l'accueil de chaque enfant. Lorsque des besoins spécifiques sont identifiés (comme la prise en charge d'une autre pathologie, une situation de handicap, un contexte psychologique ou social particulier...), nous travaillons, avec l'équipe de direction du séjour et les référents de l'enfant, au meilleur accueil possible. Nous pouvons ainsi être amenés à ajouter un membre à l'équipe pour la prise en charge particulière d'un enfant, faire appel à des professionnels extérieurs, ou encore installer du matériel adapté. Cependant, dans de rares cas, il est possible que nous ne puissions pas accueillir un enfant en raison de ses spécificités, au regard des moyens dont nous disposons. Dans ce cas, nous accompagnons les personnes qui font la demande d'inscription et l'enfant pour les aider à trouver d'autres réponses à leurs besoins.

Assurer la sécurité des enfants est l'une de nos priorités. Dans ce cadre, nous avons mis en place une politique de vigilance sur l'identité tout au long du parcours d'accompagnement, pour que chaque enfant reçoive le bon soin, le bon traitement et que chaque document de prise en charge lui soit correctement attribué. Il est important de les accompagner dans cette démarche, en s'assurant notamment qu'il n'utilise pas leur matériel médical de manière partagée avec d'autres.

L'ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE

Être soigné nécessite d'apprendre à se soigner

Avoir une maladie (une grippe, une gastro...) nécessite de se soigner. Généralement, le médecin va proposer un traitement que l'on prend pendant quelques jours en suivant à la lettre la prescription.

Avoir une maladie chronique telle que le diabète de type 1, nécessite non seulement d'être soigné (par l'insuline), mais aussi d'apprendre à se soigner.

Apprendre à se soigner signifie comprendre la maladie, connaître les différents traitements possibles, comprendre le rôle de l'alimentation, de l'activité physique sur la glycémie...

Apprendre à se soigner, c'est aussi apprendre à faire des soins : mesurer le taux de glucose, faire une injection d'insuline, changer le cathéter d'une pompe à insuline...

C'est aussi et avant tout pouvoir appliquer chaque jour un traitement et des conseils, en l'adaptant à la vie de la famille, à ses loisirs, à ses projets en maintenant une bonne santé et une qualité de vie la meilleure possible.

Où et quand apprendre ?

Apprendre est un processus au long court qui est fait d'acquisitions de connaissances et compétences, et de leur mise en application dans les différents moments de la vie.

Les apprentissages liés au diabète démarrent dès la découverte : lors de la semaine d'hospitalisation qui a suivi le diagnostic. Ils se poursuivent à chaque consultation ou journée d'hospitalisation. Mais aussi dans des moments moins formels, non dédiés à l'apprentissage.

Ces apprentissages prennent tout leur sens quand ils sont appliqués au quotidien : au cours des repas, des activités physiques, dans des environnements différents : à l'école, pendant les vacances, et à des moments de la vie différents : pendant l'enfance, l'adolescence...

Les séjours AJD permettent de poursuivre ces apprentissages et de les « tester » dans un environnement protégé. Le partage d'expériences avec les autres enfants du même âge peut être source de motivation : « Si l'autre est capable de faire et de 'réussir', pourquoi pas moi ? ». Le cadre de « colonie de vacances » constitue alors un outil, véritable facilitateur et accélérateur des apprentissages.

Apprendre à se soigner est donc un parcours qui démarre dès la découverte de la maladie et se poursuit toute la vie.

Avec qui ?

Les pédiatres et toute l'équipe soignante de l'hôpital : l'infirmier, le diététicien, le psychologue, sont les principaux interlocuteurs qui vont accompagner l'enfant et l'ensemble de la famille vers cet objectif commun : acquérir le maximum de savoirs et de savoir-faire utiles pour vivre le mieux possible avec la maladie.

Le soutien d'autres familles, vivant une expérience similaire est reconnu comme permettant de mieux appréhender certaines situations difficiles. Ceci peut se vivre au travers de groupes d'échanges organisés par l'hôpital, des rencontres proposées par les Associations de Familles AJD ou lors des séjours « parents-enfants ».

Pour les jeunes, la rencontre d'autres jeunes ayant un diabète est également source de soutien, de réconfort, de partage d'astuces. Les séjours AJD permettent cette mise en lien de votre enfant avec d'autres jeunes.

La mise en oeuvre du programme d'ETP en séjour AJD

En séjour, le programme d'éducation thérapeutique prend différentes formes : des séances de transmission de savoirs suivies de réponses aux questions, des débats, des échanges d'expériences sur un sujet particulier, des mises en situation, des grands jeux, des quizz, des créations...

Les séances peuvent être individuelles ou collectives, selon le sujet et l'envie du jeune. Elles sont le plus souvent anticipées, et peuvent s'enrichir de moments plus informels au détour d'une conversation ou d'une situation.

Les objectifs vont concerner des connaissances (savoirs : je sais qu'une hypoglycémie se définit par une glycémie en dessous de 70 mg/dl), des compétences (savoir-faire : je mange du sucre quand je suis en hypoglycémie) et des compétences psychosociales (savoir-être : je sais à qui parler de mes émotions).

Tout ce qui est mis en place par l'équipe pluridisciplinaire au long du séjour va concourir à aborder ces différents aspects de la prise en charge d'une maladie chronique telle que le diabète de type 1.

Ces acquisitions sont évaluées en cours et en fin de séjour au travers de différentes modalités, permettant au jeune de savoir où il en est, de valoriser ses acquis et identifier les pistes de progression. L'ensemble des étapes de la mise œuvre de ce programme est tracé et intégré dans un compte-rendu de fin de séjour transmis à la famille et au médecin prescripteur.



À CHAQUE ÂGE, SON PROGRAMME

Un référentiel de compétences d'autosoins et d'adaptation a été élaboré pour la prise en charge du diabète de type 1 en pédiatrie. Ce référentiel permet d'avoir des repères sur les âges moyens d'acquisition de ces compétences, et de proposer des séances d'ETP adaptées. Ce référentiel de soins et d'éducation est partagé avec tous les centres AJD, et constitue la base de la mise en œuvre du programme de soins et d'éducation thérapeutique, programme qui sera individualisé pour chaque enfant en fonction de ses objectifs.

6-9 ans

ALLER PLUS LOIN

En grandissant, l'enfant peut s'approprier plus d'apprentissages en lien avec l'acquisition de la lecture. Comprendre son corps, développer le goût pour de nouveaux aliments font partie du programme. À cet âge encore, le jeu est au centre des apprentissages.

La création de maquettes, les jeux de rôles sont utilisés pour transmettre les savoirs et les savoir-faire :

- faire la glycémie/scan/lecture d'un capteur seul et évaluer si elle est normale, haute ou basse,
- faire la mesure des corps cétoniques dans le sang,
- préparer le matériel nécessaire à l'administration de l'insuline ou la pose d'un cathéter,
- apprendre les techniques d'injection et la pose du matériel, le fonctionnement de la pompe à insuline,
- comprendre son corps et le rôle de l'insuline,
- reconnaître les signes d'une hyperglycémie et d'une hypoglycémie,
- développer l'apprentissage des goûts et connaître les principes du « Bien manger ».

10-14 ans

RENFORCER LES ACQUIS

L'accueil des pré-adolescents permet de franchir une étape supplémentaire vers l'autonomie.

Les mécanismes du DT1 sont largement abordés afin de mieux interpréter les résultats et adapter les conduites à tenir.

Chaque activité devient un moment privilégié pour réfléchir sur les causes et les conséquences des variations de la glycémie.

Les débats commencent à se mettre en place entre les jeunes pour leur laisser le temps de s'exprimer sur leurs réussites, leurs difficultés, leurs peurs...

15-17 ans

ÊTRE AUTONOME

Pour les adolescents, il faut s'assurer que les différents apprentissages qu'ils soient physiologiques ou techniques, soient bien acquis.

L'objectif est de les mener vers suffisamment de motivation et de volonté pour qu'au retour à la maison, ils prennent soin d'eux, et donc de leur diabète.

Les situations liées à l'adolescence sont partagées, expliquées afin que chaque jeune reparte avec les solutions les mieux adaptées :

- intégrer les différents éléments qui permettent d'analyser l'équilibre glycémique (action des insulines, analyse des résultats, rythme de vie, alimentation, activités, physiologie du diabète),
- apprendre à gérer les situations liées à l'adolescence (soirées, sorties en boîte, grasse matinée...).

LES ACTIVITÉS ET LA VIE EN SÉJOUR

Des temps de loisirs et des temps d'activités

En séjours, des activités sont organisées par les équipes, les enfants ou les deux. Ces activités, dans leur organisation et leur déroulement, répondent aux exigences de sécurité, de conditions d'encadrement et toutes autres contraintes s'imposant aux Accueils Collectifs de Mineurs (A.C.M.) et aux hospitalisations en SMR.

Mais en séjours, les enfants ont aussi la possibilité d'avoir du temps dit « de loisir », temps vacant durant lesquels ils peuvent « ne rien faire ». En effet, en vacances, avoir du temps vacant nous semble cohérent. Ces temps sont, en fonction de l'âge, du lieu, du moment, encadrés par les membres de l'équipe de manière adaptée, afin, à nouveau, de répondre aux exigences réglementaires, notamment pour assurer la sécurité de tous.

Les temps de loisir comme les temps d'activité peuvent être support à l'éducation thérapeutique (ETP) puisque celle-ci, en séjour AJD, s'ancre dans le quotidien et le réel de chaque enfant. L'équipe, en vivant avec les enfants « tous » les temps du séjour, facilite cette ETP qui donc s'individualise en fonction du vécu de chacun et lui donne un sens particulier propre à chaque enfant.

Apprendre à vivre dans un groupe

Les séjours de l'AJD ont aussi comme objectif l'apprentissage du vivre-ensemble. L'expérience de la vie en collectivité permet à chaque enfant de se construire comme individu vivant au sein d'un groupe. Le séjour est un lieu idéal pour faire l'expérimentation d'une socialisation particulière. En lien étroit avec la manière dont nous concevons et mettons en œuvre l'ETP, cette socialisation repose autant que possible sur des processus permettant à chacun de s'épanouir en tant qu'individu au sein de groupes. En séjour, chacun vit dans des groupes mouvants (d'activité, d'infirmerie, de chambre, d'affinité...) et dans le grand groupe « colo ».

Le jeu comme outil d'apprentissage

Le jeu est l'activité la plus habituelle chez tous les enfants, presque tout pouvant être jeu. Même si le jeu n'est pas un temps dédié d'éducation, c'est principalement à travers le jeu que l'enfant apprend. Ainsi, l'AJD s'appuie, depuis ses origines, sur le jeu comme support à l'ETP. Par la diversité des activités mises en œuvre (grands jeux, activités physiques et sportives, ateliers...) et par la présence conjointe des personnels soignants et d'animation, les enfants peuvent s'expérimenter en toute sécurité, de façon ludique et variée. Ces expérimentations sont sources de prise d'autonomie pour les enfants bien que cela ne soit pas nécessairement une fin en soi.

Par la réussite, le jeu donne confiance, valorise et donne envie de faire.

Que ce soit dans un temps de loisir ou d'activité, des soignants sont présents pour les questions et/ou difficultés liées au diabète ou pour les soins éventuels. L'équipe s'organise ainsi pour que des soignants soient disponibles pour les besoins d'encadrement de chaque activité mise en place. La complémentarité avec le personnel pédagogique est l'une des principales richesses de nos séjours, autant pour l'encadrement proposé que pour la richesse des propositions faites aux enfants, en lien ou non avec le diabète.

Les liens équipes/organismes

L'AJD accompagne les équipes avant, pendant et après les séjours.

En amont des séjours, deux week-ends de formations sont organisés à l'intention des directeurs, directrices, adjoints et adjointes, qu'ils soient médicaux ou pédagogiques. Un troisième week-end est organisé à l'intention de tout le personnel pédagogique et soignant, au mois de juin, afin de les former aux spécificités de l'AJD mais aussi pour permettre aux équipes de préparer au mieux leurs séjours. Une plateforme en ligne est également disponible pour la formation en continu. De plus, un accompagnement individuel est mis en place par le siège pour chaque équipe de direction afin de leur permettre de mettre en place un projet pédagogique en cohérence avec ce projet médico-éducatif.

À l'automne, un week-end de bilan est organisé à l'intention des directeurs, directrices, adjoints et adjointes. Ce temps est l'occasion, entre autres, d'analyser les déroulés des séjours et de revenir sur ce qui s'y est passé.

Durant les séjours, le personnel du siège organise une astreinte téléphonique permanente afin que l'ensemble des membres des équipes puisse joindre quelqu'un en cas de besoin. Le numéro de contact de cette astreinte est diffusé à chaque salarié des séjours.

De plus, le personnel du siège fait des points téléphoniques avec chaque équipe de direction, à minima en début, milieu et fin de séjour, et chaque fois que cela semble nécessaire. Enfin, il est fréquent qu'un membre du siège se déplace sur des séjours, soit de manière prévue, notamment pour l'accompagnement et la formation de nouveau ou nouvelle, mais aussi si des situations spécifiques rendent cela nécessaire.

Nos séjours sont en pensions complètes soit par une prestation hôtelière dans des centres avec qui nous passons des conventions, soit avec du personnel technique dédié sur place. Les liens avec ces hôteliers ou ces salariés temporaires AJD en amont, pendant et après les séjours nous permettent d'offrir des conditions d'hébergement et de restauration de qualité. Un bilan est réalisé avec chaque hôtelier et un accompagnement des équipes techniques est effectué au fur et à mesure des séjours.

DROITS & ENGAGEMENTS

LES ENGAGEMENTS DE L'AJD

L'AJD s'engage à :

- assurer la qualité des soins et l'éducation thérapeutique propices au développement du savoir-faire des jeunes avec leur consentement,
- assurer la sécurité, le bien-être et le respect des enfants qui lui sont confiés,
- respecter l'intimité et les libertés individuelles de chaque jeune,
- soulager la douleur,
- faciliter la communication entre les membres de l'équipe, les familles et les médecins, pour toutes les informations utiles à la santé de l'enfant,
- favoriser un bon déroulement du séjour en développant une ambiance de respect mutuel (adultes/jeunes) tout en étant à l'écoute de chacun,
- mettre en place le développement durable dans ses dimensions environnementales, économiques et sociales,
- organiser avec les enfants et adolescents des séjours éducatifs, ludiques et épanouissants.

LES ENGAGEMENTS DES ENFANTS ET DES ADULTES

- **Participer activement à l'éducation médicale, aux différentes activités qui sont proposées.**
- **Se conduire selon les règles de la vie en collectivité :**

1. **L'hygiène** : prendre soin de soi, c'est aussi prendre soin de son hygiène pour soi et vis-à-vis des autres. Chacun doit veiller à son hygiène corporelle, en incluant des gestes simples mais essentiels tels que le lavage régulier des mains, contribuant ainsi à limiter la transmission manuportée de virus et de bactéries.

2. **Le rangement** : chacun est responsable de la propreté et du rangement de sa chambre et des lieux de vie communs.

3. **Le lever et le coucher** : la vie en collectivité impose des horaires que chacun doit respecter. Ces horaires seront mis en place sur chaque séjour en fonction des spécificités du lieu, de l'équipe, de l'âge des enfants.

4. **Comportement, place dans le groupe** :

- Respecter les enfants, les adultes, pour permettre à chacun d'être à l'aise dans le cadre d'une vie de groupe.

- Respecter l'environnement en recherchant des relations de bon voisinage.
- Respecter les locaux et le matériel mis à ma disposition.

5. La charte du centre :

- Respecter les règles qui régiront la vie de groupe sur mon séjour.
- Le matériel de valeur (console de jeux, appareil numérique audio et vidéo...), qui n'est pas confié à l'équipe, est sous la responsabilité de son propriétaire.

Les interdictions tant sur le centre que lors des sorties :

- la violence et les attitudes provocatrices à répétition,
- le vol,
- le non-respect des règles de vie et de sécurité mises en place sur le séjour, ainsi que de la loi,
- la consommation d'alcool, de drogues,
- la consommation de tabac dans les locaux.

LA CHARTE EUROPÉENNE DES ENFANTS HOSPITALISÉS

L'AJD s'engage à respecter et à faire respecter la charte européenne des enfants dans ses centres :

- Les enfants et leurs parents ont le droit de recevoir une information sur la maladie et les soins, adaptée à leur âge et leur compréhension, afin de participer aux décisions les concernant.
- On évitera tout examen ou traitement qui n'est pas indispensable. On essaiera de réduire au maximum les agressions physiques ou émotionnelles et la douleur.
- Les enfants ne doivent pas être admis dans des services d'adultes. Ils doivent être réunis par groupes d'âge pour bénéficier de jeux, loisirs, activités éducatives adaptés à leur âge, en toute sécurité. Leurs visiteurs doivent être acceptés sans limite d'âge.
- L'hôpital doit fournir aux enfants un environnement correspondant à leurs besoins physiques, affectifs et éducatifs, tant sur le plan de l'équipement que du personnel et de la sécurité.
- L'équipe soignante doit être formée à la réponse aux besoins psychologiques et émotionnels des enfants et de leur famille.
- L'équipe soignante doit être organisée de façon à assurer une continuité dans les soins donnés à chaque enfant.
- L'intimité de chaque enfant doit être respectée. Il doit être traité avec tact et compréhension en toutes circonstances.

Nos engagements

L'AJD s'engage à améliorer en continu la qualité et la sécurité des soins, et de l'accompagnement, en tenant compte des exigences réglementaires et des attentes des familles. Ses engagements sont les suivants :

- Maîtrise des risques liés aux soins.
- Implication des enfants et de leurs familles et respect de leurs droits.
- Évaluation des pratiques professionnelles.
- Engagement en faveur du développement durable.

Pour concrétiser ces engagements et structurer sa démarche, l'AJD a identifié sept axes stratégiques qui guident nos actions et nos priorités.

Axe 1 : Accompagnement des usagers et des professionnels	• Soutien aux patients et à leurs familles dans la gestion du diabète • Formation des professionnels • Encourager la participation active des enfants dans les programmes d'éducation thérapeutique
Axe 2 : Promotion de la qualité des soins et de l'accompagnement	• Évaluations régulières des pratiques professionnelles • Gestion et analyse des incidents signalés durant les séjours • Analyses régulières et mise en oeuvre d'actions en lien avec les risques professionnels • Formation et sensibilisation des équipes à la gestion des crises sanitaires
Axe 3 : Conformité de nos pratiques par rapport aux exigences réglementaires	• Accompagnement des équipes dans la mise en œuvre des bonnes pratiques professionnelles • Certification de nos centres par la Haute Autorité de Santé (HAS)
Axe 4 : Promotion et respect des droits des usagers	• Partenariat avec les associations représentatives des familles pour améliorer la prise en charge et l'accompagnement des enfants • Recueil de la satisfaction et des témoignages du vécu des enfants et de leurs familles • Accès facilité aux informations médicales • Confidentialité et protection des données personnelles • Promotion de la bientraitance et prévention de la maltraitance
Axe 5 : Prévention des infections	• Application des bonnes pratiques d'hygiène pour prévenir les infections • Suivi de la qualité de l'eau et des aliments
Axe 6 : Sécurisation de l'utilisation des médicaments et des dispositifs médicaux	• Sécurisation de la gestion des médicaments et de l'usage du matériel médical • Promotion du bon usage des dispositifs médicaux
Axe 7 : Engagement pour le développement durable	• Recueil de la satisfaction et les expériences des professionnels • Sensibilisation des professionnels, des enfants et de leurs familles aux pratiques écoresponsables (lutte contre le gaspillage alimentaire, tri des déchets, etc.)
Axe 8 : Poursuivre notre engagement pour la santé, la sécurité et le bien-être au travail des professionnels	• Prévention des risques professionnels • Promotion de la santé et la sécurité au travail

PRÉPARER LE SÉJOUR

LES FRAIS

Les séjours de l'AJD sont pris en charge en grande partie par l'Assurance Maladie. Cependant, certains frais restent à la charge des familles.

1- L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION (15 € EN 2026)

Pour participer à nos séjours, vous devez être à jour de votre adhésion pour la période du séjour.

En adhérant à l'AJD, vous contribuez à la pérennisation de toutes les missions d'aide, d'accompagnement, d'information et d'éducation thérapeutique assurées depuis près de 70 ans.

L'adhésion se fait désormais en ligne sur notre site internet : www.ajd-diabete.fr > Soutenir l'AJD > Je deviens adhérent.

2- LE FORFAIT ÉDUCATIF

Pour tous les séjours :

Ce forfait correspond aux frais liés à toutes les activités et aux frais d'encadrement éducatif de l'enfant, non pris en charge par l'Assurance Maladie.

Ce forfait participe, entre autre, au financement des animateurs, des frais de loisir et d'hôtellerie.

Il varie selon le centre et la durée du séjour.

Si vous avez le droit à l'aide **VACAF** de la CAF, tout ou partie de ce forfait peut être pris en charge par ce dispositif. Vous noterez ces informations lors de l'inscription en ligne.

Ce forfait peut aussi vous être remboursé par votre Comité d'Entreprise, sur présentation de la facture acquittée transmise en fin de séjour.

Séjours de Gouville et séjours de Mimet, Pujols et Sainte-Bazeille commençant le 23/07 (16 jours) : 230€.

Tous les autres séjours : 290€.

3- LES FRAIS DE TRANSPORT

Les frais de transport sont à avancer, mais pourront vous être remboursés par votre caisse d'affiliation, en fonction de la décision du médecin-conseil, sur présentation de la facture acquittée adressée en fin de séjour.

Attention : il faut avoir un accord avant le début du séjour. N'oubliez pas d'adresser la « demande d'accord préalable/prescription médicale de

transport » auprès de votre caisse d'affiliation avant le départ.

Cette demande est obligatoire pour tout déplacement de plus de 150 km (voir démarches page suivante).

4- LE FORFAIT JOURNALIER HOSPITALIER

Ce forfait s'élève à 23€ par jour et par enfant qui a un diabète. *Il n'est pas pris en charge par l'Assurance Maladie.*

Il peut-être pris en charge :

- **Par votre mutuelle complémentaire :** un mois avant le début du séjour, vous devrez faire la demande d'accord de cette prise en charge du « Forfait journalier hospitalier » auprès de votre mutuelle.

Vous leur donnerez le numéro de FINESS du centre (transmis dans la convocation définitive), le code DMT (511) et les dates du séjour. Vous devez attendre l'affection définitive du séjour pour avoir l'ensemble des informations nécessaires.

Vous enverrez alors cet accord de prise en charge à l'AJD qui facturera directement votre mutuelle.

- **Ou par la CSS (ex CMU-c) :** joindre la copie de votre attestation CSS à jour pour la période du séjour, la facture leur sera envoyée.

- **Ou par le régime local :** joindre l'attestation d'ouverture de droits au dossier, le forfait sera payé directement.

Si aucun de ces 3 cas, ce forfait journalier hospitalier devrait nous être réglé avant le départ : 23€ x le nombre de jours.

Nous acceptons les chèques vacances de l'ANCV, sauf pour le versement de l'adhésion à l'association.

En cas de situation précaire, la prestation « Forfait éducatif » peut être prise en charge, tout ou partie, par le fond social de l'AJD, n'hésitez pas à nous contacter.

En cas de désistement non justifié, les prestations restent acquises à l'association.

PRÉPARER LE SÉJOUR

LES DÉMARCHES

L'admission en séjour hospitalier de Soins Médicaux et de Réadaptation (SMR) se fait sur inscription et après réception d'un dossier complet intégrant l'ensemble des pièces demandées, ainsi que le règlement des frais associés.

Les inscriptions sont acceptées, après examen complet du dossier, et dans la limite des places disponibles.

ÉTAPES POUR LA CONSTITUTION DE VOTRE DOSSIER.

Le dossier se compose :

- **d'une partie administrative**, qui se fait en ligne via le site www.sejours-ajd.fr ,
- **d'une partie médicale**, via un dossier papier à compléter par vous et votre médecin.

Les inscriptions sont acceptées dans la limite des places disponibles.



1. Je crée mon compte sur le site <https://inscriptions.sejours-ajd.fr> (ou j'utilise mon compte créé l'année dernière).
2. Je fais ma demande de séjour en ligne en suivant toutes les étapes.
3. Je dépose les pièces administratives demandées.
4. Je reçois par courrier le dossier médical.
5. Je complète les pages qui me concernent (feuillet 1 à 7). Les détenteurs de l'autorité parentale signent les autorisations demandées.
6. L'enfant, si son âge le permet, complète et signe (feuillet 4) :
 - ☐ l'engagement personnel,
 - ☐ le droit à l'information sur son état de santé et les soins,
 - ☐ le droit d'accès à son dossier médical.
7. Je vais chez le médecin spécialiste ou le médecin généraliste.

Le médecin prescrit un séjour SMR, il doit :

- ☐ valider le traitement insulinique et les renseignements médicaux (feuillet 5 à 7),
- ☐ compléter le questionnaire médical (feuillet 8 et 9),
- ☐ signer et apposer son tampon (feuillet 9),
- ☐ compléter une prescription médicale de transport aller-retour du domicile à l'établissement SMR avec accompagnateur à l'aide de l'imprimé « Demande d'accord préalable / Prescription médicale de transport ».

8. J'adresse par la poste à l'AJD (AJD – 38 rue Eugène Oudiné – 75013 PARIS) :

- ☐ le dossier médical,
- ☐ deux photographies récentes de l'enfant,
- ☐ une photocopie de la dernière ordonnance pour le diabète (*celle que vous utilisez à la pharmacie*),
- ☐ une photocopie de la dernière ordonnance concernant un autre traitement si concerné,
- ☐ une photocopie du carnet de vaccination (pages du carnet de santé),
- ☐ le courrier d'observation du psychologue/psychiatre si concerné,
- ☐ un bilan justifiant les allergies, si concerné.

Je m'assure que je suis à jour de mon adhésion AJD (voir votre dernière carte d'adhérent). Si besoin, j'adhère sur notre site internet > Soutenir l'AJD > Je deviens adhérent.

Demande d'accord préalable / Prescription médicale de transport

Demande d'accord préalable / Prescription médicale de transport

Section 1: Informations générales

N° de dossier : 1157593

Section 2: Le patient

Vous m'indiquez ou m'indiquerez dans les 15 jours suivants la date de naissance de votre enfant : ☐ 15 jours ☐ 15 jours à 15 jours

Section 3: Le transport

Le transport est-il nécessaire ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, quel type de transport ? ☐ Transport en taxi ☐ Transport en car ☐ Transport en avion

Section 4: Les soins

Le patient est-il sous traitement ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, quel traitement ? ☐ Insuline ☐ Médicaments ☐ Autres

Section 5: L'accord préalable

Le médecin a-t-il donné son accord ? ☐ Oui ☐ Non

Section 6: Avis médical

Le médecin a-t-il donné son avis ? ☐ Oui ☐ Non

Section 7: Signature

Signature du médecin : _____

Signature du patient : _____

À réception du dossier complet, le service admission :

- vous adressera un accusé de réception du dossier par mail,
- enregistrera votre demande.

Un dossier non complet ne permet pas une inscription définitive. L'inscription définitive se fait suivant un processus de répartition des inscriptions, qui tient compte de plusieurs critères. Nous vous confirmons dans les délais les plus courts possibles cette inscription définitive.

Si la constitution du dossier patient vous semble trop difficile, vous pouvez vous adresser à une assistante sociale (par exemple celle du service qui suit votre enfant) qui vous guidera utilement et pourra se mettre en rapport avec notre secrétariat. L'équipe AJD reste également à votre disposition pour vous aider dans vos démarches au 01 44 16 89 89.



LES VOYAGES

Vous pouvez conduire votre enfant directement sur le centre par vos propres moyens ou profiter des voyages en groupe organisés par l'AJD. Se référer à la page 22 pour connaître les villes de départ et les voyages en groupe.

VOYAGE INDIVIDUEL

• Arrivée

Les enfants venant par leurs propres moyens doivent arriver le premier jour du séjour à l'heure indiquée sur la convocation (généralement entre 14h et 18h).

• Retour

Les enfants doivent être récupérés par leurs parents le jour du retour, généralement entre 9h et 12h.

Un horaire plus précis vous sera communiqué ultérieurement.

VOYAGE EN GROUPE

L'AJD organise, en fonction des séjours, des voyages en groupe au départ de Paris, de Lyon et de Marseille.

• Arrivée

Les parents reçoivent par mail en amont du séjour l'heure et le lieu de rassemblement.

Le voyage en groupe est encadré par du personnel médical et d'animation.

• Retour

Les parents doivent être présents à l'arrivée des voyages de retour au jour, à l'heure et au lieu de rassemblement qui sont indiqués dans la convocation.

NB : Parents ou toute autre personne autorisée, pensez à prévoir suffisamment de temps, prévenez votre employeur et faites un effort pour arriver à l'heure lors des voyages aller et retour. C'est important pour votre enfant !

Les arrivées retardées et les départs anticipés représentent des sources de désorganisation majeure pour l'équipe. Ils ne seront pas systématiquement acceptés.

CAS PARTICULIER DES JEUNES DE PLUS DE 16 ANS

Après accord de l'équipe de direction et dépendant de l'autonomie, certains jeunes âgés de plus de 16 ans seront autorisés :

- soit à effectuer seul le voyage de retour,
- soit à retourner seul à leur domicile à partir du lieu d'arrivée du voyage en groupe.

Pour cela, les parents devront signer « l'autorisation de voyager seul », dans la fiche de liaison envoyée avec le dossier médical.

LE TROUSSEAU

La liste du trousseau (ce qu'il faudra mettre dans la valise) sera disponible sur le site d'inscription.

Le linge des jeunes sera lavé sur place. Chaque élément du trousseau doit porter, de façon lisible, le nom et le prénom de votre enfant, en utilisant des étiquettes résistantes au lavage (tissées, autocollantes). Cette liste doit être placée à l'intérieur de la valise.

Nous vous recommandons de limiter les objets (téléphone, tablette, console, bijoux) ou vêtements de valeur. En cas de perte, vol, dégradation, seuls les objets confiés à l'équipe seront considérés sous notre responsabilité.

Vous ajouterez dans un sac indépendant que votre enfant gardera avec lui pendant le voyage :

1. Le matériel nécessaire à l'administration d'insuline utilisée pour la durée du voyage : stylo jetable OU stylo rechargeable et cartouche OU flacon et seringues.

Pour le reste du séjour, insulines, stylos pré-remplis, cartouches, seringues, lecteurs et bandelettes ainsi que les capteurs FSL sont fournis par l'AJD.

SI VOTRE ENFANT A UNE POMPE À INSULINE

Vous placerez dans sa valise : cathéters, tubulures, réservoir, pod et patch anesthésique, pour un changement tous les 2/3 jours, pendant toute la durée du séjour. Ne pas ajouter de pompe de secours.

2. Les médicaments et l'ordonnance

correspondant au traitement en cours (autre que l'insuline).

3. Pour le voyage aller en groupe, un pique-nique et/ou une collation en fonction des horaires de voyage.

4. Le carnet de traitement s'il est utilisé.

Tout changement de traitement doit être adressé par mail à l'AJD dans les meilleurs délais, et au plus tard une semaine avant le début du séjour, pour permettre la préparation des insulines à : stephanie.rousseau@ajd-educ.org

LA VIE QUOTIDIENNE

ARGENT DE POCHE

L'argent de poche est utilisé par l'enfant pour l'achat de souvenirs. L'AJD conseille aux parents de le limiter au strict minimum (entre 10 et 60 €). Cet argent de poche est soit remis aux responsables du séjour soit gardé par les enfants. L'AJD n'est responsable que de l'argent qui lui est remis par les parents ou les enfants.

CORRESPONDANCE

Prévoyez des enveloppes timbrées. La correspondance est assurée par les animateurs pour les enfants ne sachant pas encore écrire seuls.

COMMUNICATION

L'AJD dispose d'un site dédié à la communication avec les parents : www.sejours-ajd.fr. Vous recevrez vos codes d'accès par mail. Sur ce site, vous trouverez photos, nouvelles et informations utiles, notamment les numéros de téléphone des lignes permettant d'appeler vos enfants. En fonction de l'âge de l'enfant, les téléphones portables sont utilisés selon les règles mises en place sur le séjour.

VISITES DES PARENTS

Vous pouvez rendre visite à votre enfant durant le séjour. Les visites sont possibles après avoir prévenu l'équipe de direction et s'organisent en concertation avec l'équipe du séjour. À cette occasion, on vous donnera tous les renseignements utiles et nécessaires. Il convient, le cas échéant, de nous joindre la liste des personnes non autorisées par la loi à rendre visite à l'enfant.

SORTIE OCCASIONNELLE

Des sorties occasionnelles peuvent éventuellement être autorisées. Vous devez prévenir l'équipe de direction au plus tard 24h avant pour une organisation optimale. Un formulaire déchargeant la responsabilité de l'équipe AJD sera à signer. Seuls les parents ou le détenteur de l'autorité parentale sont habilités à signer ce formulaire.

MALADIES - HOSPITALISATION

En cas de maladie, d'accident d'exposition au sang ou d'hospitalisation, les familles sont immédiatement informées par l'équipe. Elles sont tenues au courant de l'évolution de la situation dans les plus brefs délais.

ASSURANCE

L'Association contracte une assurance Responsabilité civile qui couvre les jeunes pendant la durée de leur séjour dans nos établissements.



LE DÉROULEMENT DU SÉJOUR

Durant les premiers jours et après une première soirée d'installation, des animations seront organisées afin de favoriser la rencontre, la découverte des lieux, de jouer ensemble et de mettre en place les modes de fonctionnements du séjour.

En parallèle, chaque jeune va participer à un examen médical avec le médecin et un temps d'échange avec l'infirmier ou l'étudiant en médecine. Ce moment (le bilan éducatif partagé) permet de connaître l'enfant, son diabète et ses besoins.

Après ces premiers jours d'adaptation, chaque jeune vivra son séjour et participera aux différentes activités proposées selon ses envies.

Le rythme des journées, les horaires sont adaptés à l'environnement, à l'âge des enfants et à leur état de fatigue.

UNE JOURNÉE ADAPTÉE

MATIN

- Lever, puis temps de soins : glycémie, choix de la dose, administration d'insuline
- Petit-déjeuner et vie quotidienne
- Temps d'activités, de loisirs, de sortie ou d'éducation thérapeutique

MIDI

- Temps de soins : glycémie, choix de la dose, administration d'insuline
- Déjeuner

APRÈS-MIDI

- Temps d'activités, de loisirs, de sortie ou d'éducation thérapeutique
- Goûter

DÉBUT DE SOIRÉE

- Temps de soins : glycémie, choix de la dose, administration d'insuline
- Dîner
- Veillée (temps d'activités, de loisirs, de sortie ou d'éducation thérapeutique)

FIN DE SOIRÉE

- Temps de soins : glycémie, choix de la dose, administration d'insuline

L'AJD ORGANISE ET ASSURE

- **L'hébergement** : les jeunes sont logés dans des chambres. Les draps et couvertures sont fournis.
- **La pension complète** : les repas sont pris en commun, dans la salle à manger.
- **Le blanchissage du linge.**
- **La surveillance du traitement, la conduite du traitement et les soins** seront effectués à l'initiative et sous la responsabilité du personnel médical et éducatif de l'AJD, en accord et avec concertation de l'enfant.
- **La mise à disposition du matériel médical et thérapeutique approprié et du matériel éducatif** correspondant à l'âge des enfants.
- **La pharmacie est fournie sur place** : insulines, seringues, lecteurs de glycémie, bandelettes pour la glycémie et la cétonémie, capteurs FSL, médicaments courants, pansements, etc, à l'exception des stylos rechargeables, du matériel de pompe, et des capteurs de glucose autre que le FSL.

APRÈS LE SÉJOUR

DANS LA VALISE

La famille trouvera dans la valise de son enfant :

- son traitement insulinaire pour le retour à la maison,
- une enveloppe comportant :
 - le courrier de liaison de sortie,
 - une ordonnance insulinaire pour un mois,
 - le solde de l'argent de poche (s'il nous a été confié au départ).

FACTURATION

Dès la fin du séjour, l'AJD procède à la facturation du séjour et adresse, si votre dossier est complet :

- la facture acquittée à la famille,
- la facture du forfait hospitalier à la mutuelle,
- les informations du séjour à l'assurance maladie.

COMPTE-RENDU DU SÉJOUR

Un compte-rendu médical, établi par le Médecin-Directeur et formalisé par le secrétariat médical de l'AJD, est adressé après le séjour à la famille. Une copie est transmise au pédiatre diabétologue.

L'ACCÈS AUX DONNÉES DE SANTÉ

Un dossier médical est constitué, il comporte toutes les informations de santé concernant chaque enfant. Il est possible d'accéder à ces informations en faisant la demande auprès du Médecin responsable du département de l'information médicale au siège de l'AJD. Elles peuvent être communiquées soit directement, soit par l'intermédiaire d'un médecin. Les familles peuvent également les consulter sur place au siège de l'AJD avec ou sans accompagnement d'un médecin, selon leur choix.

Les informations ainsi sollicitées ne peuvent être mises à disposition avant un délai minimum de 48 heures après la demande, mais elles doivent être communiquées au plus tard dans les huit jours. Si toutefois, le séjour de l'enfant remonte à plus de 5 ans, ce délai est porté à deux mois.

Si les familles souhaitent obtenir une copie de tout ou partie des éléments du dossier, les frais d'envoi sont à leur charge.

Conformément à la déontologie médicale et aux dispositions de la Loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 et au Règlement général sur la protection des données (UE 2016/679), tout patient peut exercer ses droits d'accès de rectification, de limitation et d'opposition au traitement et du droit à la portabilité des données médicales.

Si vous avez activé un espace numérique personnel Mon Espace Santé pour votre enfant, il est prévu que les informations utiles à la continuité des soins puissent y être déposées, notamment par le biais du compte rendu d'hospitalisation, sauf opposition de votre part. Mon espace santé est une plateforme sécurisée permettant de stocker et de partager des documents et données de santé avec des professionnels de santé de votre choix. Pour en savoir plus, rendez-vous sur monespacesante.fr.

CONSERVATION DES DOSSIERS MÉDICAUX ET ARCHIVAGE

Le dossier médical de chaque enfant est conservé pendant 30 ans à compter de la date du dernier séjour.

Il est archivé dans nos locaux dans des conditions qui garantissent sa confidentialité et son intégrité.

Arrêté du 15 avril 2008 relatif au contenu du livret d'accueil des établissements de santé – paragraphe 2.

L'AJD EST À VOTRE ÉCOUTE

Nous souhaitons connaître votre opinion. À l'issue du séjour de votre enfant, nous vous adresserons deux questionnaires sur lesquels, vous et votre enfant, pourrez vous exprimer librement.

Vos remarques, suggestions, seront pour nous des opportunités d'amélioration.

Si vous êtes insatisfait(e) pendant le séjour, nous vous suggérons dans un premier temps de vous adresser au Médecin-Directeur du centre. Si vous jugez que cette démarche ne répond pas à vos attentes, vous pourrez alors formuler vos remarques par écrit à la direction de l'AJD. Nous nous engageons à vous répondre et à tenir compte de vos remarques.

.....

Si ces premières démarches ne vous apportent pas satisfaction ou en cas de différend majeur, vous pouvez saisir la Commission des Usagers (CDU).

La CDU a pour mission principale de veiller au respect des droits des usagers et de faciliter leurs démarches. Elle contribue également à l'amélioration de la politique de prise en soin et d'accompagnement, et analyse les indicateurs de satisfaction des jeunes et de leurs familles.

La CDU est composée de représentants des usagers, bénévoles issus d'associations agréées. La procédure de désignation de ces représentants est actuellement en cours. Dans l'attente des nominations, vous pouvez, si besoin, prendre contact par courriel à l'adresse suivante : cdu@ajd-educ.org. Un lien sera fait avec les médiateurs de la commission des usagers de l'AJD, qui sont vos interlocuteurs privilégiés pour toute question relative à vos droits.

► LE DROIT À L'IMAGE

« La prise de photographies et leur diffusion doivent s'effectuer dans le respect des règles relatives au droit à l'image. Toute personne pouvant s'opposer à la reproduction de son image, sur quelque support que ce soit, la prise d'une photographie et sa diffusion doit faire l'objet d'un accord écrit de la personne concernée si elle est majeure ou de ses deux parents s'il s'agit d'un mineur.

Il appartient donc aux chefs d'établissement d'obtenir toutes les autorisations utiles préalablement à l'utilisation de photographies et de procéder, la photographie étant une donnée nominative, à la déclaration auprès de la CNIL du site qui la diffuse. » (extrait du site de la CNIL)

Le droit à l'image concerne les images diffusées au public (film, site web...), il implique qu'on ne puisse pas reconnaître les traits d'une personne (visage) sauf autorisation spécifique des représentants légaux (la personne elle-même si elle est majeure).

Vous pourrez choisir de donner ou non votre accord directement en ligne, en remplissant la partie administrative.

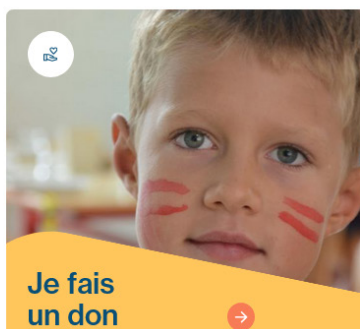


L'adhésion se fait en ligne sur notre site internet dans la partie «Soutenir l'AJD» :



Accueil • Nous soutenir

Nous soutenir



Il suffit de cliquer sur «Je deviens adhérent» et de procéder au paiement en ligne directement.

www.ajd-diabete.fr

ÉTÉ 2026



Siège de l'AID



À la Réunion,
le centre
est réservé
aux enfants
de l'île.



Angerville l'Orcher



Gouville-sur-Mer



Crozon



Sainte-Bazeille



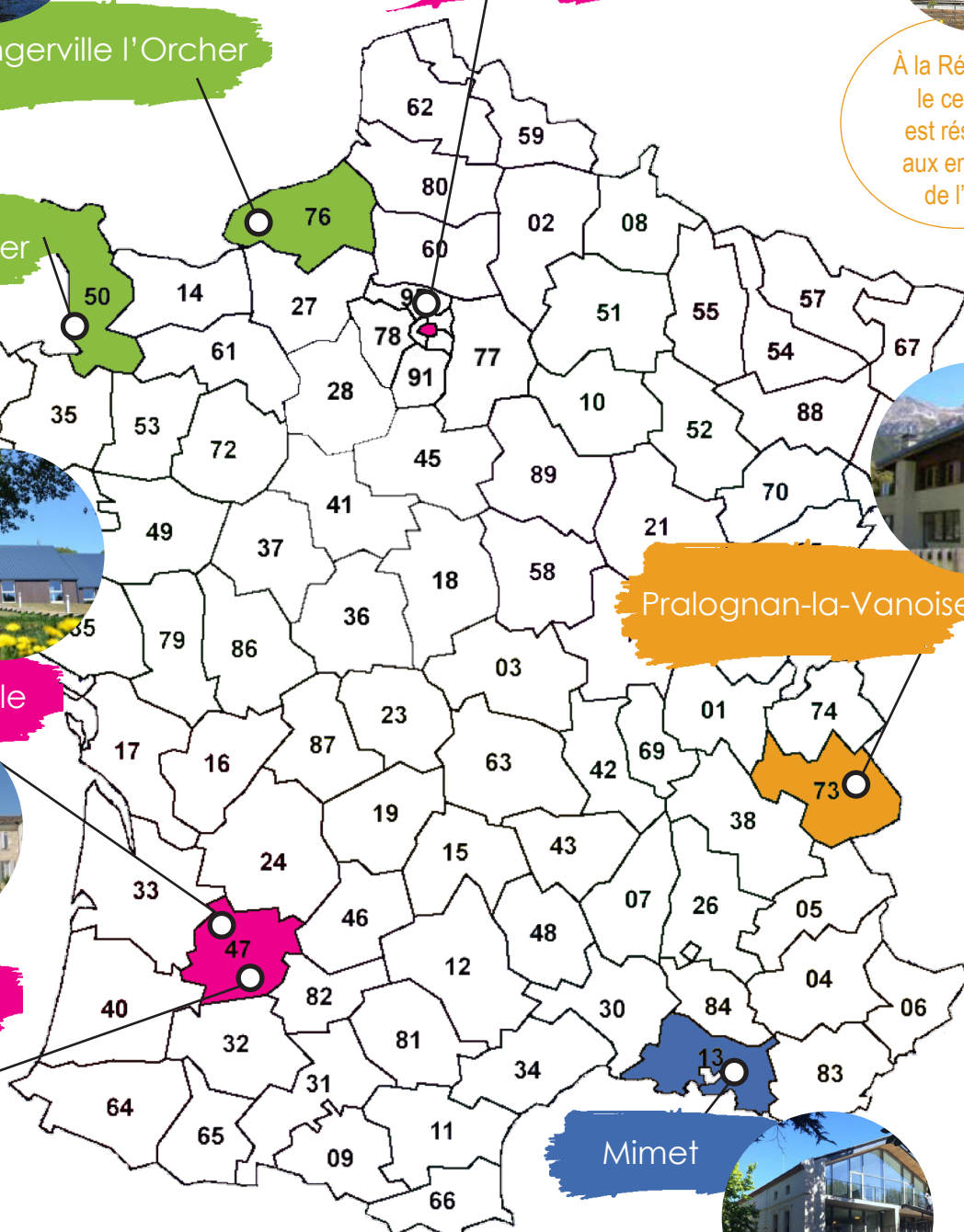
Pujols



Pralognan-la-Vanoise



Mimet



POUR CHAQUE ÂGE, UN LIEU, UN SÉJOUR

LES CENTRES	LES DATES	ÂGE	VOYAGE EN GROUPE AVEC L'AJD AU DÉPART DE :
GOUVILLE-SUR-MER <i>Manoir Saint Marcouf</i>	Jeudi 02 juillet au mercredi 15 juillet (14 jours) Jeudi 16 juillet au mercredi 29 juillet (14 jours) Jeudi 30 juillet au mercredi 12 août (14 jours) Jeudi 13 août au mercredi 26 août (14 jours)	6 à 11 ans	Paris ou Lyon
SAINTE-BAZEILLE MFR <i>du Marmandais</i>	Jeudi 02 juillet au mercredi 22 juillet (21 jours) Jeudi 23 juillet au vendredi 07 août (16 jours) Samedi 08 août au vendredi 28 août (21 jours)	11 à 14 ans	Paris, Lyon ou Marseille
SAINT SORLIN D'ARNES <i>Chalet de l'Ornon</i>	Le centre étant en travaux cette année, ce séjour est déplacé sur le centre de Pralognan.	10 à 14 ans	Voir Pralognan
ANGERVILLE L'ORCHER <i>Domaine des Hellandes</i>	Samedi 04 juillet au vendredi 24 juillet (21 jours)	10 à 13 ans	Paris
CROZON <i>Centre nautique - Port de plaisance</i>	Dimanche 26 juillet au dimanche 09 août (15 jours) Dimanche 09 août au dimanche 23 août (15 jours)	13 à 17 ans	Paris
PRALOGNAN-LA-VANOISE <i>Chalet de la grande casse</i>	Jeudi 02 juillet au lundi 20 juillet (19 jours) Mardi 21 juillet au samedi 08 août (19 jours) Dimanche 09 août au vendredi 28 août (20 jours)	10 à 14 ans 14 à 17 ans 14 à 17 ans	Paris ou Lyon
PUJOLS MFR - Le Bosc	Jeudi 02 juillet au mercredi 22 juillet (21 jours) Jeudi 23 juillet au vendredi 07 août (16 jours) Samedi 08 août au vendredi 28 août (21 jours)	14 à 17 ans	Paris, Lyon ou Marseille
MIMET <i>Domaine Laou</i>	Jeudi 02 juillet au mercredi 22 juillet (21 jours) Jeudi 23 juillet au vendredi 07 août (16 jours) Samedi 08 août au vendredi 28 août (21 jours)	8 à 12 ans 10 à 14 ans 10 à 14 ans	Paris

Il est impératif de savoir nager et de disposer de son brevet d'aisance aquatique.



GOUVILLE-SUR-MER



6-11 ANS



14 JOURS



02 JUILLET AU 15 JUILLET
16 JUILLET AU 29 JUILLET
30 JUILLET AU 12 AOÛT
13 AOÛT AU 26 AOÛT



MER

Le manoir Saint-Marcouf est situé à 2 kms d'une immense plage de sable fin.

L'établissement est composé de 3 corps de bâtiments pour l'hébergement, les activités et la restauration.



AU PROGRAMME

Dans le parc, les enfants pourront prendre part à des activités variées (jeux de balles, chasse au trésor, olympiades...).

Le manoir offre également des espaces d'activités créatives (peinture, bricolage, danse...), la possibilité d'organiser des veillées (soirée conte, boom...).

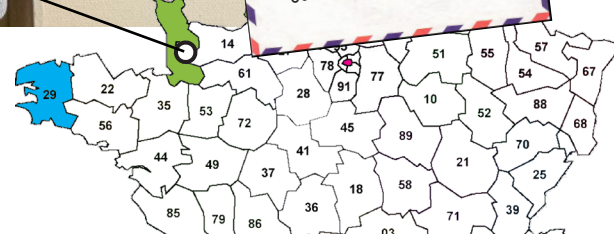
Un programme « bord de mer » est prévu : baignade, concours de châteaux de sable, course dans les dunes, initiation au char à voile.

Les randonnées, la visite du milieu environnant (château du Pirou, parc animalier de Champrépus...) diversifient les activités.

Les enfants pourront également prendre part au jardin pédagogique, avec des activités de jardinage et de récolte, et profiter de la cuisine pédagogique pour mener des ateliers spécifiques autour de l'alimentation.



AJD
Manoir Saint-Marcouf
39, route du Littoral
50560 GOUVILLE-SUR-MER





AU PROGRAMME

En pleine nature, les enfants peuvent s'adonner à des activités multiples : marche en forêt et sur la côte, escapade à Etretat, piscine, jeux d'équipes et sports variés.

Les séances d'éducation thérapeutique sont également des moments, pendant lesquels, les activités ludiques et créatives sont développées.

En groupe ou en individuel, les échanges avec les adultes et les temps de soins permettent de gagner en autonomie.

Entre le Havre, porte océane et Etretat, le Domaine des Hellandes accueillera votre enfant dans un environnement de verdure et de vallons.

Le groupe sera logé au « Pressoir », implanté dans le parc du Domaine, qui se compose d'une salle de restauration équipée d'un self, d'un espace d'accueil, d'une salle d'activité, d'un grand patio et de 43 chambres.



ANGERVILLE L'ORCHER



10-13 ANS



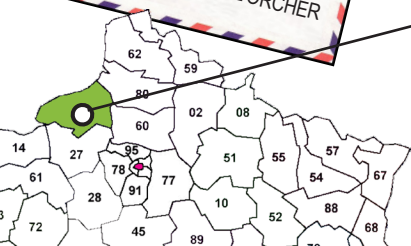
21 JOURS

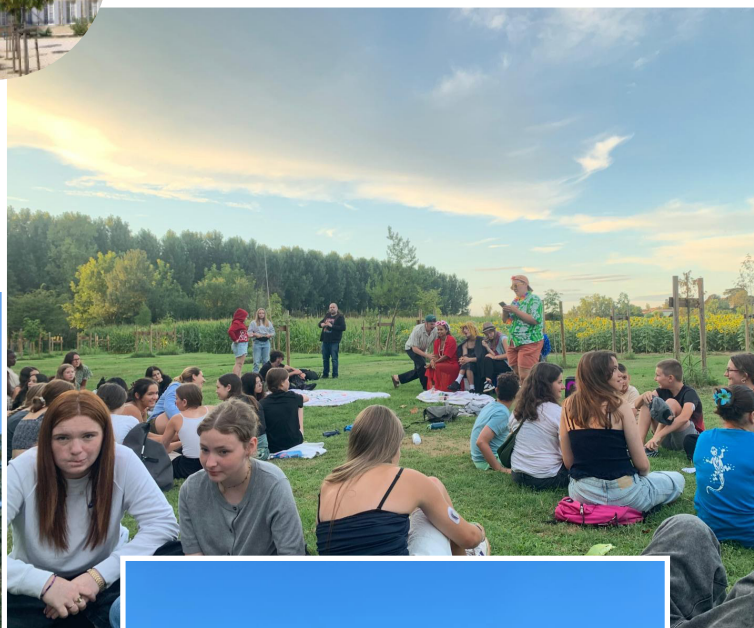


04 JUILLET AU 24 JUILLET



MER / PISCINE / NATURE





Au cœur de la vallée de la Garonne, la Maison Familiale Rurale est implantée à Sainte-Bazille dans une ancienne maison bourgeoise entourée d'un parc de 3 hectares, agréable et verdoyant.

Le centre dispose d'un terrain de foot, de volley et d'un boulodrome.



AU PROGRAMME

Des activités variées dans l'esprit « tourisme vert » sont proposées : randonnées pédestres et à vélo dans la campagne avec visite de villages pittoresques, camping, accrobranche, activités artistiques et culturelles.

Les salles d'activités et le terrain permettent d'organiser, en groupe, un projet pédagogique et thérapeutique adapté aux pré-adolescents.



SAINTE-BAZEILLE



11-14 ANS



02 JUILLET AU 22 JUILLET : 21 JOURS
23 JUILLET AU 07 AOÛT : 16 JOURS
08 AOÛT AU 28 AOÛT : 21 JOURS



LAC



MIMET



8-12 ANS / 10-14 ANS

02 JUILLET AU 22 JUILLET : 21 JOURS
POUR LES 8-12 ANS

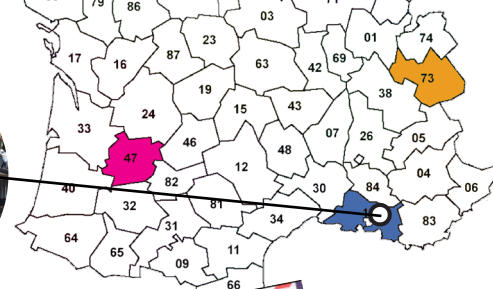


23 JUILLET AU 07 AOÛT : 16 JOURS
POUR LES 10-14 ANS

08 AOÛT AU 28 AOÛT : 21 JOURS
POUR LES 10-14 ANS



MER



Outre les nombreuses activités en plein air, les jeunes ont à leur disposition une salle d'activité équipée de matériel hi-fi et vidéoprojecteur permettant d'organiser des soirées spectacles, cinéma, karaokés...



AU PROGRAMME

Les différents espaces permettent d'organiser des journées et des moments variés adaptés au rythme et aux envies des jeunes.

Ce sera l'occasion de participer à des sports collectifs (foot, volley, basket, badminton), des randonnées pédestres, des grands jeux collectifs en plein air, faire de l'escalade, se baigner, etc.

Des sorties culturelles sont aussi possibles, notamment à Marseille.

Les mécanismes du diabète sont largement abordés afin de mieux interpréter les résultats et adapter les conduites à tenir.



Situé dans un parc de 2 hectares, face à la mer, Postofort est le centre d'hébergement du Centre Nautique de Crozon Morgat.

Il est constitué de 3 bâtiments : un pour la restauration et deux pour l'hébergement et les activités.



CROZON



13-17 ANS



15 JOURS



**26 JUILLET AU 09 AOÛT
09 AOÛT AU 23 AOÛT**



MER



**IMPÉRATIF DE SAVOIR NAGER ET DE
DISPOSER D'UN BREVET D'AISANCE
AQUATIQUE (IL SERA À ADRESSER À L'AJD)**

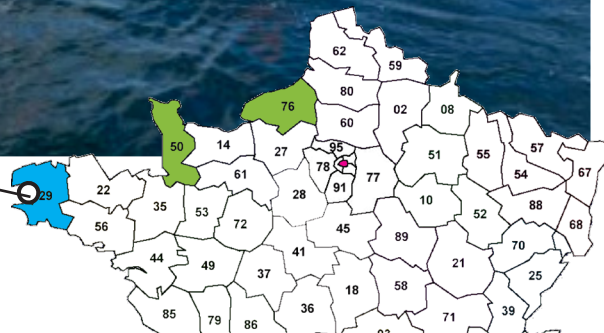


AU PROGRAMME

Ce séjour s'adresse aux adeptes des sports nautiques : planche à voile, surf et voile en duo sur catamaran ou en équipage sur un voilier.

En plus de ces sports nautiques, des veillées et activités diverses seront proposées aux adolescents.

Les échanges entre jeunes et avec les équipes au cours de temps de soins ou de façon plus informelle, sont des moments propices au partage d'expériences et de vécu avec le diabète.





PUJOLS



14-17 ANS



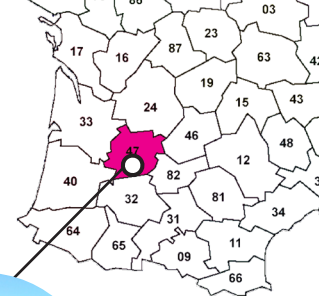
02 JUILLET AU 22 JUILLET : 21 JOURS

23 JUILLET AU 07 AOÛT : 16 JOURS

08 AOÛT AU 28 AOÛT : 21 JOURS



PISCINE



Entre la vallée du Lot et le pays de Serres, dans une région vallonnée au riche patrimoine culturel et historique, ce centre dispose de plusieurs salles, de terrains herborés et d'une piscine.



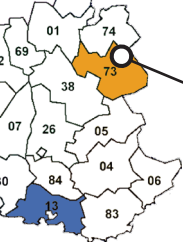
AU PROGRAMME

Le site de Pujols permet aux adolescents une pratique sportive riche et variée : les vélos pour des déplacements (pour aller camper par exemple) ou des randonnées à la journée sur les voies vertes ; un terrain de basket ; un terrain de foot ; et bien sûr la piscine sur le centre.

Les environs permettent de découvrir une région dont le patrimoine est riche de surprises et permettent des activités extérieures avec prestataires comme le canoë kayak, l'aquafun, parmi d'autres sorties possibles.

Les journées et soirées sont aussi évidemment rythmées par les activités organisées avec l'équipe : grands jeux, activités artistiques, musiques... et les propositions d'échanges et autres ateliers sur des thèmes en lien avec l'âge des jeunes accueillis.





CETTE ANNÉE, CE CENTRE ACCUEILLE
EXCEPTIONNELLEMENT LES 10-14 ANS
POUR UN DES TROIS SÉJOURS.



Petit village authentique et naturellement préservé, aux portes du Parc National de la Vanoise, Pralognan est un endroit unique où la détente et le sport plaisir sont véritablement accessibles à tous.

Le chalet de la « Grande Casse » est un lieu idéal pour se retrouver dans une ambiance familiale.



PRALOGNAN LA VANOISE



10-14 ANS
14-17 ANS



21 JOURS

02 JUILLET AU 20 JUILLET : 19 JOURS
POUR LES 10-14 ANS



21 JUILLET AU 08 AOÛT : 19 JOURS
POUR LES 14-17 ANS

09 AOÛT AU 28 AOÛT : 20 JOURS
POUR LES 14-17 ANS



MONTAGNE



AU PROGRAMME

La montagne l'été, c'est un environnement de vacances qui ne laisse pas indifférent.

À Pralognan comme ailleurs, les séjours sont rythmés par des activités diverses et variées, de la baignade au lac en passant par les classiques tournois sportifs, des moments de détente, des jeux de balle au city et des discussions entre jeunes...

Mais c'est aussi l'occasion de profiter de ce que propose ce cadre exceptionnel à l'entrée du Parc national de la Vanoise : randonnées, bivouacs, refuges seront proposés et adaptés aux jeunes présents, quels que soient leurs niveaux. Les activités avec prestataire sont aussi au rendez-vous, avec, en fonction des séjours : escalade, via ferrata ou encore rafting...

Et comme dans l'ensemble de nos centres, des moments dont la forme est adaptée à l'âge des jeunes permettent d'approfondir des questions du quotidien, en lien avec le diabète, mais pas exclusivement.



POUR REMPLIR LE DOSSIER

DOSSIER MÉDICAL

Je remplis les feuillets 1 à 7

Je vais chez le pédiatre/diabétologue
ou médecin traitant avec ce dossier
+ carnet de santé

LE MÉDECIN :

- Valide les informations (feuillets 5 à 7)
- Complète les feuillets 8 et 9
- Signe et appose son tampon sur le
feuille 9

LE MÉDECIN :

- Complète la demande préalable
préinscription médicale de transport
(Cerfa n°11575*03)



J'envoie ce Cerfa à ma caisse
d'assurance maladie (CPAM)
(l'absence de réponse vaut accord)



DOSSIER ADMINISTRATIF



Je crée mon compte sur
www.sejours-ajd.fr
en suivant les différentes étapes

Les représentants légaux complètent et
signent le dossier électroniquement

ADHÉSION AJD (si non à jour)



COPIE ordonnance pour un autre traitement
(si concerné)

Courrier du psychologue ou psychiatre
(si concerné)

COPIE Vaccination

GRANDE ENVELOPPE

AJD – 38 rue Eugène Oudiné – 75013 PARIS

LES FRAIS LIÉS AU SÉJOUR SSR-AJD

1

Les frais d'hospitalisation

Si les droits sont ouverts sur la durée du séjour pour :

Enfant affilié au régime général

Enfant affilié au régime local

Enfant bénéficiaire de la CSS

Prise en charge par l'assurance maladie

2

Le forfait journalier (23€ / jour de séjour)

Enfant affilié au régime général

Enfant affilié au régime local

Enfant bénéficiaire de la CSS (ex CMU-c)

J'ai fait une demande de prise en charge à ma mutuelle

Ma mutuelle a donné son accord
MAIS je dois avancer ce forfait et ma mutuelle me remboursera

Ma mutuelle ne prend pas en charge le FJ
Je dois payer ce forfait à l'AJD avant le départ

Ma mutuelle a donné son accord
Elle paiera directement l'AJD

L'AJD sera payé directement

L'AJD sera payé directement

3

Les frais de transport

Quelque soit mon régime social

Suite à l'envoi de la demande d'entente préalable de transport, mon organisme d'affiliation a donné son accord :

OUI
MAIS je dois avancer les frais à l'AJD

Après le séjour, je recevrai une facture acquittée que j'enverrai à ma caisse pour remboursement

NON
Je paye les frais à l'AJD et j'essaie de contester auprès de ma caisse d'affiliation en demandant les courriers types à l'AJD

4

Le forfait éducatif

230€ ou 290€

Qualité des Soins
VOTRE 
AVIS
 **EST** 
PRÉCIEUX!!

e-Satis Renseignez votre email à l'admission et répondez à e-Satis, l'enquête nationale de la Haute Autorité de santé.

 Votre expérience est utile à tous !

Comment répondre à l'enquête ?

Vous donnez votre adresse e-mail* à l'admission ou à la sortie de l'établissement pour recevoir le questionnaire e-Satis, une fois rentré chez vous.

Que contient le questionnaire ?

En répondant de façon anonyme au questionnaire e-Satis, vous donnez votre avis sur :

- l'accueil dans l'établissement ;
- votre prise en charge par les professionnels de santé ;
- votre chambre et vos repas ;
- l'organisation de votre retour à domicile.

Pourquoi votre avis est important ?

- Vous aidez votre hôpital ou votre clinique à connaître ses points forts et ses points à améliorer.
- Vous participez à l'amélioration de la qualité des soins des établissements de santé.
- Vous permettez à chaque personne de s'informer sur le niveau de satisfaction des patients de l'établissement de son choix sur QualiScope.

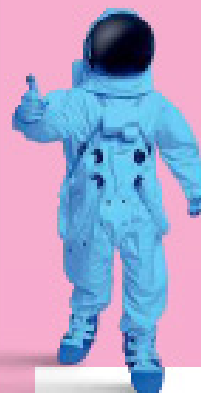
Une des missions de la HAS est de mesurer et d'améliorer la qualité des établissements de santé, sociaux et médico-sociaux. Pour cela, elle met en place différents indicateurs de qualité, dont e-Satis. Tous les résultats par établissement sont disponibles sur QualiScope, le service d'information en ligne de la HAS, accessible sur www.has-sante.fr/QualiScope

Plus d'information sur les missions de la HAS
sur www.has-sante.fr

CRÉATION : PARTIES PRENANTES



Le nouvel espace numérique
personnel et sécurisé
dédié à votre santé



Un service gratuit,
activable en quelques clics,
proposé par le service public

3 AVANTAGES QUI VOUS FACILITENT LA VIE



STOCKEZ VOS DOCUMENTS DE SANTÉ EN TOUTE SÉCURITÉ

Vos résultats d'examens, ordonnances, radios... enregistrez-les simplement dans Mon espace santé. Ils sont en sécurité et accessibles tout le temps et de n'importe où.



PLUS MÉDIEUX ORIENTERONT VOS DOSSIER MÉDICAL CHEZ VOS PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Avec votre autorisation, ils pourront accéder à tous vos documents de santé, directement depuis leur interface informatique sécurisée et notamment en cas d'urgence.



ÉCHANGEZ DE FAÇON SÉCURISÉE AVEC VOS PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Via le messagerie sécurisée, vos professionnels de santé peuvent vous contacter et vous envoyer des informations en toute confidentialité.



ET DEMAIN...

Mon espace santé s'enrichira d'autres fonctionnalités. Par exemple, vous aurez accès à un catalogue de services et d'applications de santé sélectionnés pour leur sérieux et leur utilité. Vous retrouverez aussi un agenda personnalisé pour mieux organiser vos rendez-vous médicaux et bénéficier de rappels pour vos vaccins ou dépistages.



Si vous en avez besoin, le créateur de Mon espace santé est multilingue. Le service est accessible en quelques clics depuis votre ordinateur, tablette ou smartphone.



POUR VOUS

Dès réception de l'e-mail ou du courrier contenant votre code provisoire, connectez-vous sur monespace.solidarit.fr pour activer votre profil ou vous appuyer à sa création. Le code est valable 6 semaines à partir de la date d'envoi du courrier ou de l'e-mail.

Vous bénéficiez alors de tous les services proposés. Si vous avez déjà un Dossier Médical Partagé (DMP), toutes les données qu'il contient sont automatiquement intégrées à votre profil Mon espace santé.



PRIM VOTRE ENFANT

Votre enfant, peut lui aussi bénéficier des avantages de Mon espace santé.

Pour activer son profil, il suffit de vous connecter à monespace.solidarit.fr avec le code provisoire envoyé pour votre enfant, et de vous assurer d'avoir l'accord de l'autre parent. Votre enfant est ainsi rattaché à votre profil et vous pouvez accéder facilement à ses informations de santé.



signalement-sante.gouv.fr

AGIR POUR SA SANTÉ ET CELLE DES AUTRES

Patients, consommateurs, usagers, participez aux côtés des professionnels de santé à l'amélioration de la sécurité des médicaments, des produits de la vie courante et des actes de soins.

Signalez tout événement non souhaité ou tout effet inhabituel qui a eu un impact négatif sur votre santé ou celle de vos proches.



**Produit
à usage médical**



**Acte
de soins**



**Produit
de la vie courante**



signalement-sante.gouv.fr
Agir pour sa santé et celle des autres

Votre rôle est complémentaire à celui des professionnels de santé. Lorsque vous signalez un événement indésirable, vous aidez les autorités sanitaires à :

- ➔ **identifier de nouveaux risques ;**
- ➔ **mettre en œuvre des mesures pour prévenir ou limiter ces risques.**

À QUOI SERT VOTRE SIGNALEMENT ?

Il concerne un produit à usage médical...



Modifier une notice, ajouter une précaution d'emploi ou retirer du marché un produit jugé dangereux...

Il concerne un produit de la vie courante...



Alerter les consommateurs, modifier le conditionnement d'un produit, rappeler des lots ou retirer le produit concerné du marché...

Il concerne un acte de soin...



Renforcer la qualité et la sécurité des soins, en ville ou en établissement...

L'AIDE AUX JEUNES DIABÉTIQUES

Une association où soignants, patients et familles travaillent main dans la main pour construire l'avenir des jeunes DT1 : **l'accès pour tous à la santé et la réalisation de leur projet de vie.**



MIEUX VIVRE LE DIABÈTE DE TYPE 1

Association loi 1901 reconnue d'utilité publique
38 rue Eugène Oudiné, 75013 Paris

Tél : 01 44 16 89 89 - Fax : 01 45 81 40 38 - www.ajd-diabete.fr



AIDE AUX
JEUNES
DIABÉTIQUES